

INFO BORT L'ETANG

Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2020-02

Réunion du Conseil Municipal du 6 mars 2020

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 du budget principal qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
Dépenses:	321 224,59 €	Dépenses :	226 724,31 €
Recettes:	1 067 186,16 €	Recettes :	260 315,14 €
Excédent de clôture :	745 961,57 €	Excédent de clôture:	33 590,83 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement collectif qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
Dépenses:	14 235,48 €	Dépenses:	16 113,21 €
Recettes:	48 203,61 €	Recettes:	24 174,43 €
Excédent de clôture:	33 968,13 €	Excédent de clôture:	8 061,22 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ECOLES PUBLIQUES (SIGEP) : MODIFICATION DES STATUTS.

Vu la délibération du Comité Syndical du 17 février 2020 validant la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion des Écoles Publiques ;

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle rédaction des statuts tenant compte notamment de la modification des articles relatifs aux compétences et à la participation financière.

MISE A DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DE L'ENTITE « ECOLE MATERNELLE DE BORT L'ETANG » AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ECOLES PUBLIQUES, (SIGEP).

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal composé des communes de Bort l'Étang, Glaine-Montaigut, Neuville et Sermentizon, a regroupé les activités scolaires, péri et extra scolaires dans un site unique sur la commune de Bort l'Étang en utilisant l'école maternelle existante et en construisant une école élémentaire, des locaux péri et extra scolaires et un restaurant scolaire. Le Regroupement Pédagogique Intercommunal n'est plus dispersé mais concentré.

Le transfert de la totalité de la compétence scolaire au SIGEP entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Le SIGEP a approuvé les termes du Procès Verbal et de la convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers lors du conseil syndical du 17 février 2020.

Le Conseil Municipal approuve les termes du Procès Verbal et de la convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers de l'école maternelle de la commune au SIGEP.

ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à une demande d'achat d'une partie du domaine public par Monsieur et Madame LABE Florian et Christine qui souhaitent acquérir une parcelle de terrain entourée par les parcelles cadastrées section ZX n° 115, 116, 123, 124 et 173, lieu-dit « chez Miallier », dont ils sont propriétaires.

Un document d'arpentage sera établi aux frais des acheteurs par un géomètre.

Le projet sera soumis à enquête publique, en vue du déclassement de cette partie du domaine public.

Le Conseil Municipal communique

COVOITURAGE



La loi d'orientation des mobilités a été votée et promulguée par le ministère de l'intérieur le 26 décembre 2019.

La loi mobilité 2020 est un projet de loi qui a pour objectif de soutenir le développement du covoiturage afin d'améliorer la mobilité de nos citoyens, cette loi comporte des mesures visant à inciter le public à se déplacer via le covoiturage, retrouvez plus d'information sur : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-mobilites>

La préfecture a sélectionné pour vous et les habitants de votre commune, un site de covoiturage domicile travail 100 % gratuit : <https://www.trajetalacarte.com/>

Pour participer au développement de l'écologie, partagez-vous aussi notre motivation pour un monde meilleur et surtout plus propre...

Nos bacs débordent...



Lors du Comité syndical du 7 décembre 2019, il a délibéré ce qui suit :
« Il est à noter que lorsque le bac présenté à la collecte sera trop plein et débordera, il sera levé deux fois consécutives pour collecter la totalité de son contenu. Il sera alors comptabilisé deux fois. »

Une première phase de sensibilisation débutera ces prochains jours lors des tournées de collecte. Les usagers présentant des bacs trop pleins trouveront sur leur bac le cintre bleu en pièce jointe. Ce document explique les nouvelles règles de facturation et les solutions proposées aux foyers.

Ensuite, à compter du 1^{er} avril 2020, les bacs trop pleins seront facturés deux fois. Un cintre rouge sera déposé sur le bac.

Les équipes du SBA restent à votre disposition pour toutes questions.



La déchèterie de Lezoux rouvrira ses portes au public le mardi 17 mars 2020.

De nouveaux horaires : du mardi au samedi de 9 à 12h30 et de 13h30 à 18H.

La déchèterie de Lezoux ne collecte plus les déchets dangereux.

Pour ce type de déchets merci de vous rendre sur les sites de Maringues ou Billom



Un Français de naissance doit se faire recenser à la mairie de son domicile entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

À la suite du recensement, la mairie délivre une **attestation de recensement**. Il n'est pas délivré de duplicata.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la **journée défense et citoyenneté (JDC)**.

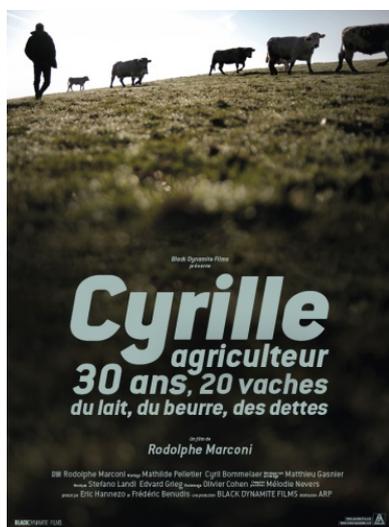
Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet aussi **l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans**.

A vos agendas

RAPPEL

- ▶ Concours de belote de la Boule Bortoise, le **14 mars 2020** - 14h00 à la salle polyvalente
- ▶ Carnaval de l'Amicale Laïque, le **21 mars 2020** - 15h30 à la salle polyvalente
- ▶ Théâtre Amicale Laïque, le **21 mars 2020** - 20h30 à la salle polyvalente



CINEMA

Mercredi 1^{er} avril 2020 - 20h30 - salle polyvalente : CYRILLE

Documentaire de 85 mn de Rodolphe Marconi, sorti le 26 février 2020, tourné en Livradois Forez.

"On voit régulièrement à la télévision ou dans les journaux que les agriculteurs laitiers vont mal, qu'ils sont les premiers concernés par le suicide. On le voit, on le sait et puis c'est comme ça. Ça ne nous empêche pas de dormir. Seulement voilà : le jour où j'ai rencontré Cyrille, j'ai eu du mal à m'en remettre. C'est devenu mon obsession."

TRIPES BLACK BOMBERS

**Le samedi 4 avril 2020 à partir de 8H30
à la salle polyvalente**

Menu : Terrine / Tripes ou Bifteck/ Pommes boulangères/ Fromage/ Pompe aux pommes/ Café et vin. *Le tout fait maison.* 16 €

Uniquement sur réservation auprès de Pat : 06.98.94.16.64 / Kris : 06.83.47.05.50 / Toto : 06.69.55.50.12



RENCONTRE AVEC LA CHEVÊCHE D'ATHENA
Projection suivie d'une sortie sur le terrain



RENCONTRE AVEC LA CHEVÊCHE D'ATHENA

La Ligue de protection pour les oiseaux (LPO) organise une projection suivie d'une sortie sur le terrain à la rencontre de la Chouette Athéna
Jeudi 9 avril 2020 – 20h00 à la salle polyvalente.

REPAS DE LA CHASSE

La société de chasse de Bort l'Étang vous convie comme chaque année à son traditionnel banquet qui aura lieu le **samedi 11 Avril 2020** à partir de midi à la salle polyvalente.

Tarifs: 18€ / adulte

Informations et réservations au 06.89.32.49.46



COMITE D'ANIMATION CULTURELLE

➡ **concert gratuit**

dimanche 26 avril 2020 à 17h à l'Église de Bort l'Étang.



Guitares, violon et contrebasse : du swing aux valse gitanes, en passant par quelques belles mélodies françaises d'antan.

Esprit Sinti, un nouvel ensemble puydedomois qui perpétue la tradition de la musique jazz manouche, vous offrira un cocktail d'émotions dans la joie et la bonne humeur.

➡ **1^{er} marché des Potiers**
les 16 et 17 mai 2020
autour de la salle polyvalente.

Présence de 30 potiers qui présenteront différentes techniques (faïence, terre vernissée, grès, porcelaine, raku) ainsi que différents types d'objets (Utilitaire, sculpture, décoratif...)

Animation poterie gratuite, en direction des enfants (mais aussi des adultes) pendant toute la durée du marché.

Buvette et restauration sur place
le samedi et le dimanche midi

jambon à la broche et pommes de terre au four à 10 €
proposé par l'Amicale Laïque de Bort l'Étang.

